

Procès-Verbal
Réunion du CSE d’Etablissement IFAC
Du lundi 13 février 2023

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Didier SINTES, Directeur Ressources Humaines
Caroline GRUET, Resp. Ressources Humaines

Samira KHALLAF, Assistante Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires Présents :

1	Mohamed	FAKHRI	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville	
2	Christine	LORET	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville	
3	Louis	VINCENT	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville	*Sup FLAMENT Mickael
4	Yacine	MILOUDI	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Nord	
5	Djamel	FERTAS	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Sartrouville	
6	Sandrine	MEUNIER	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Sartrouville	
7	Mounia	EL KADI	CFDT-SNAPAC	Collège 2	Marseille	
8	Sylvie	MARTELLI	CFDT-SNAPAC	Collège 3	Marseille	
9	Sylvain	LANDAU	CFDT-SNAPAC	Collège 3	Sartrouville	
10	Yanisse	KLABI	CGT-USPAOC	Collège 1	Aulnay	
11	Anthony	LESAGE	CGT-USPAOC	Collège 1	Sartrouville	
12	Nathalie	MADEIRA CAIADO	CGT-USPAOC	Collège 1	Sartrouville	
13	NGnouma	SAMASSA	CGT-USPAOC	Collège 2	Aulnay	
14	Nassim	TABTI	CGT-USPAOC	Collège 2	Aulnay	
15	Valentin	DUGELAY	ICLD	Collège 2	Marseille	
16	Abdelmajid	BENAMAR	Solidaire Sud	Collège 1	Bussy	
17	Nour-Eddine	OUIS	Solidaire Sud	Collège 1	Bussy	*Sup Loic KHADRE ELBAS
18	Amandine	GUELFOUT	Solidaire Sud	Collège 2	Bussy	
19	Emilie	CLOSIER	Solidaire Sud	Collège 1	Bussy	
20	Gladys	PRECHEUR	Solidaire Sud	Collège 2	Bussy	*Sup Edina LOPES
21	Yann	BOICHIN	CGT-USPAOC	Collège 1	Sartrouville	

Délégués syndicaux de UES

- **Mohamed FAKHRI**, SNAPAC-CFDT
- **Nathalie MADEIRA**, CGT-USPAOC

- **Laurent BARTOS**, SYNAFOR-CFDT – Excusé 21/11 matin

Délégués syndicaux IFAC

- **ZETOUN Maurice**, SUD

Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :

Élu(e)s titulaires Absent.es :

1	Michael	FLAMENT	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville	R
2	Amira	CHACHA	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Sartrouville	
3	Loic	KHADRE ELBAS	Solidaire Sud	Collège 1	Pays d'OC	R
4	Edina	LOPES	Solidaire Sud	Collège 1	Bussy	R
5	Aissé	KONTE	CGT USPAOC	Collège 1	Aulnay	
6	Yves	BURIDANT	CFDT-SNAPAC	Collège 1	Nord	

Délégués syndicaux de Ifac

- **Thierry YORO**, SUD

ORDRE DU JOUR CSE ETABLISSEMENT IFAC

Lundi 13 Février 2023

POINT 1 – Validation :

- a) PV du 19 janvier 2023

POINT 2 - Fonctionnement du CSE e ifac :

- a) Y a-t-il des mouvements au sein de la représentation sociale ?
- b) Quel est l'avancement de la mise en place du logiciel de gestion des heures de délégations des IRP
- c) Quel est l'état d'avancement des formations obligatoires des membres du CSE
- d) Règlement intérieur du CSE e : Y a-t-il des modifications à apporter R.I du CSE ?
- e) Informations sur le suivie des travaux d'expert-comptable La Flute
- f) Est-il possible de prévoir un raccourci vers le site CSE depuis le site internet ifac ?

POINT 3 - Rapports des commissions :

- a) Rappel de l'organisation des commissions du CSE Ifac
- b) Rappel de l'interface entre les élus du CSE et leurs représentants au sein des commissions

POINT 5 – Consultations du CSE e

- a) Suivi des dossiers inaptitudes

POINT 5 – Informations CSE e :

- a) Quels sont les marchés entrants/sortants de janvier/février 2023 ?
- b) Présentation de Frédéric LAFFOND, en charge de la coordination nationale des DUERP/PAPRI-PACT
- c) Y a-t-il de l'actualité sur la situation de la délégation NORMANDIE ?
- d) Quelles sont les limites de responsabilités des collaborateurs ifac, mis à disposition pour l'organisateur SMA,
- e) Où peut-on consulter les registres obligatoires mis en place par l'employeur ?
 - Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes,
 - Droit d'alerte économique,
 - Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent,
 - Droit d'alerte sociale

POINT 6– Echanges formels liés au Registre du CSE :

- a) Quand la mise en place du registre du CSE Questions /réponses par l'employeur

POINT 7 – Echanges informels :

Ouverture de la Réunion CSEe Ifac en Visioconférence

Le jeudi 13 février 2023 à 10h.

POINT 1 – Validation :

- a) **PV du 19 janvier 2023**

⇒ **Point reporté le PV n'est pas finalisé**

POINT 2 - Fonctionnement du CSEe Ifac :

- a) **Y a-t-il des mouvements au sein de la représentation sociale ?**

Nathalie Madeira souligne qu'Aurélien Carité suppléant et de fait représentant de proximité n'a pas été remplacé.

- b) **Quel est l'avancement de la mise en place du logiciel de gestion des heures de délégations des IRP**

Le déploiement du logiciel devrait être effectif courant mars 2023.

- c) **Quel est l'état d'avancement des formations obligatoires des membres du CSE**

Les deux prochaines sessions sont complètes.

Nathalie Madeira annonce à l'instance qu'elle est en possession d'un devis pour une formation « Harcèlement » obligatoire, payée par l'employeur (devis effectué auprès d'Acteur Juridique) = 1700 € pour 7 participants (2 élus CSEe Ifac ; 2 élus CSEe Ifac 92 ; 2 élus CSEc ; 1 membre représentant employeur)

L'employeur a également quelques devis et propose d'envoyer quelques managers de proximité suivre la formation.

- d) **Règlement intérieur du CSE e : Y a-t-il des modifications à apporter R.I du CSE ?**

RAS

- e) **Informations sur le suivi des travaux d'expert-comptable La Flute**

Sylvain LANDAU (trésorier CSE central) fait un retour de la réunion avec l'expert-comptable, quelques ajustements sont en cours ; les comptes de résultats seront livrés aux alentours du 16/03/23 pour le CSE central et du 20/03/23 pour le CSEe Ifac.

- f) **Est-il possible de prévoir un raccourci vers le site CSE depuis le site internet Ifac ?**

Oui possible ... « 46 :25 »

Sylvain LANDAU informe l'instance que les derniers PV signés ont été diffusés avec rappel de l'adresse du site des CSE et que la liste de diffusion a bien été mise à jour.

POINT 3 - Rapports des commissions :

- a) **Rappel de l'organisation des commissions du CSE Ifac**

Rappel de **Didier SINTES le Président** : les commissions du CSE IFAC sont une commission SSCT et une commission économique

- b) **Rappel de l'interface entre les élus du CSE et leurs représentants au sein des commissions**

Didier SINTES, le Président rappelle :

✚ Que le rôle des commissions est d'apporter des éclairages particuliers au CSE afin qu'il puisse préparer ses délibérations sur les consultations sur lesquelles il doit être sollicité,

✚ Que 4 CSE par an doivent être plus particulièrement consacrés à des questions d'hygiène et sécurité. Non pas dans l'optique d'échanger sur des thèmes déjà abordés, débattus ou tranchés

en commission (le CSE n'est pas une CSST « bis »), mais sur des sujets de restitution de travaux ou de lancement d'axes de travaux complémentaires,

✚ Que le rôle de la CSST d'établissement est d'aborder les problématiques de quotidien rencontrées sur les sites de l'Ifac (prévention des accidents, DUERP, PAPRIACT, actions ciblées etc. ...) et que la SSCT Centrale, conduit des thématiques de politique générale « groupe » en matière d'hygiène et de sécurité (comme par exemple le questionnaire santé sécurité, les relations avec la prévoyance en la matière, les axes nationaux de prévention, les thèmes nationaux mis en exergue par la Direction générale etc ...),

✚ Que la CSST agit sous mandat du CSE, via les représentants élus du CSE qui ont été désignés pour y siéger,

✚ Que la CSST dispose d'un secrétaire et d'un représentant de l'employeur et qu'à l'instar du CSE, l'ordre du jour est établi conjointement par eux, sur proposition des membres de la commission,

✚ Que les rapports des commissions du CSE Central se font auprès ... du CSE Central.

- ⇒ **Christine LORET** membre de la SSCT CSEe Ifac, estime qu'il est important que le CSEe Ifac soit informé des travaux de la SSCT et que les membres de cette commission ont besoin de solliciter l'instance CSEe Ifac pour prendre certaines décisions.
- ⇒ **Nathalie MADEIRA** rappelle qu'il est important que les commissions fassent un retour acté sur PV des CSE référents. Elle pense qu'à ce jour des réunions de commissions SSCT ont été annulées et non remplacées => à vérifier sur planning des réunions SSCT.
- ⇒ **Anthony LESAGE** estime que le nombre de réunions prévu initialement n'est pas suffisant, beaucoup trop de points à aborder.
- ⇒ **Nathalie MADEIRA** a énormément de questions en cours qui restent sans réponse, elle propose à Didier SINTES de prendre rendez-vous avec Thierry HEUVEUNERS ou lui-même pour faire avancer ces dossiers.

Le Président, Didier SINTES acquiesce.

POINT 5 – Consultations du CSE e

- a) **Suivi des dossiers inaptitudes**
RAS

POINT 5 – Informations CSE e :

- a) **Quels sont les marchés entrants/sortants de janvier/février 2023 ?**
RAS

- b) **Présentation de Frédéric LAFFOND, en charge de la coordination nationale des DUERP/PAPRIACT**

À la suite du départ de **Vincent GAVERIAUX**, **Frédéric LAFFOND** a repris le flambeau accompagné de **Thierry HEUVEUNERS** pour développer la mise en place ou mise à jour des DUERP sur l'intégralité des sites.

Il rappelle le calendrier (journées de mobilisation en septembre 2022), permettant d'identifier les points critiques les PAPRIACT(=> Mise en évidence des risques principaux pour mise en place de solutions).

- ⇒ Harmonisation Nationale des divers méthodes/documents et supports

- c) **Y a-t-il de l'actualité sur la situation de la délégation NORMANDIE ?**

La région NORMANDIE a perdu le marché (non reconduit) de la formation professionnelle, impliquant quelques changements dans l'organisation de l'équipe (6 personnes), la situation est difficile à vivre pour cette équipe.

- ⇒ Deux collaborateurs sont plus particulièrement touchés, ils se sont rapprochés de Laurent BARTOS pour les accompagner pour négociation de départ.

- d) **Quelles sont les limites de responsabilités des collaborateurs Ifac, mis à disposition pour l'organisateur SMA :**
N'Gouma SAMASSA demande à l'employeur lors de la mise en place de SMA, si l'animateur rencontre un souci, à qui doit-il en référer ?
[Débat...]
⇒ **Didier SINTES le Président**, reviendra vers le CSEe Ifac pour apporter des réponses concrètes en fonction des différents marchés
⇒ Les membres du CSEe Ifac demande qu'un process soit mis en place sur l'ensemble des sites Ifac en cas de SMA.
- e) **Où peut-on consulter les registres obligatoires mis en place par l'employeur ?**
-Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes,
-Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent,
-Droit d'alerte économique,
-Droit d'alerte sociale
⇒ **Didier SINTES le Président**, n'a pas trouvé de texte obligeant l'employeur de mettre en place de tels registres, ces différentes alertes doivent se faire par le biais du CSEe.
⇒ **Abdelmajid BENAMAR**, demande s'il serait possible de mettre en place un registre avec historisation des différentes alertes.
⇒ **Didier SINTES le Président** ne souhaite pas le mettre en place.

POINT 6– Echanges formels liés au Registre du CSE :

- a) **Quand la mise en place du registre du CSE Questions /réponses par l'employeur**
Valentin DUGELAY fait une présentation du projet du Registre CSE
[Echanges sur la mise en place/Modification...]
Le projet suit son cours...

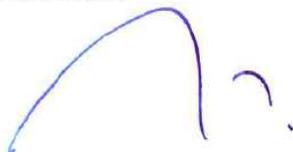
POINT 7 – Echanges informels :

- ✚ **Valentin DUGELAY** informe le CSEe Ifac, que le CSE central est enfin doté de l'outil mailing, et informe l'instance qu'il faudrait désigner un Délégué à la protection des données (DPO).
- ✚ **Christine LORET** demande au Président s'il a des nouvelles sur l'avancement d'aménagement du poste de [REDACTED]
- ⇒ Non **Didier SINTES** n'a pas de nouvelles.
- ✚ **Abdelmajid BENAMAR** souligne que les réponses aux questions relevant du registre de CSE des mois de janvier et février sont les mêmes, (erreur enregistrement de fichier) ...
=> **Didier SINTES** transmettra les réponses de février prochainement.

**L'ordre du jour de la réunion étant épuisé,
La séance est levée à 15h20.**

Fait à Asnières, le 13/02/2023

Le Président du CSE ifac
Didier SINTES



Le Secrétaire du CSE ifac
Mohamed FAKHRI

